



Paris, le 5 novembre 2012

Madame Marylise Lebranchu
Ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation
et de la Fonction Publique
80 rue de Lille
BP 10445
75327 Paris cedex 7

Objet : préavis de grève national

Madame la Ministre,

La Fédération SUD Collectivités Territoriales dépose un préavis de grève pour le 13 novembre 2012 à 20 heures au 15 novembre 2012 à 8 heures. Il concerne tous les agents titulaires et non titulaires des différents services des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Ce mouvement s'inscrit dans un mouvement européen pour l'emploi et la solidarité en Europe.

Avec les syndicats européens et ceux de l'union syndicale Solidaires, du public comme du privé, la Fédération SUD Collectivités Territoriales exprime sa ferme opposition aux mesures d'austérité qui font plonger l'Europe dans la stagnation économique voire la récession. Les traitements de choc infligés aux travailleurs, notamment en Grèce, en Espagne et au Portugal, montrent l'impasse de politiques qui conduisent à la destruction de liens sociaux.

En France et particulièrement dans la Fonction Publique Territoriale, les fonctionnaires sont touchés depuis plusieurs années par une baisse de leur pouvoir d'achat, une dégradation de leurs conditions de travail générant du stress et de la souffrance au travail et un accroissement de la précarité. Dès sa nomination, notre organisation syndicale a interpellé le Premier Ministre, Jean-Marc Ayrault, sur les mesures urgentes à mettre en œuvre. L'agenda social tel que vous l'avez planifié ne répond pas à l'attente des fonctionnaires d'un signal fort montrant que le changement est en marche. Tout laisse au contraire penser qu'au-delà de l'ouverture au dialogue social dont vous faites preuve, vous allez vous inscrire, peu ou prou, dans la continuité des politiques menées par vos prédécesseurs qui mènent au délitement de la fonction publique.

La Fédération SUD CT exige :

- ↪ L'abrogation pure et simple du jour de carence, dispositif inique et stigmatisant les fonctionnaires ;
- ↪ Une revalorisation immédiate du point d'indice de la Fonction Publique, sans attendre le chantier des grilles statutaires, permettant de revaloriser les salaires des fonctionnaires touchés
- ↪ L'abrogation des primes à la performance et notamment, en ce qui concerne la fonction publique territoriale, celles instituées très récemment par un décret du 3 mai 2012, et qui ouvrent selon nous de nouvelles perspectives de conditions de travail délétères et de souffrance au travail ;
- ↪ La révision du protocole de résorption de l'emploi précaire qui organise et poursuit la casse du statut, seule garantie de l'indépendance des fonctionnaires vis-à-vis du pouvoir politique et assurance de qualité du service public.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Fédéral



Philippe Damoiseau